

Le Programme d'analyse comparative et de vérification de la Ville d'Ottawa : Conditions générales

Veillez lire attentivement ces conditions générales (les « conditions ») avant de participer au Programme d'analyse comparative et de vérification (le « Programme »), de vous servir des outils Web du Programme et de faire appel au service d'analyse comparative et de vérification (le « service ») exploité par la Ville d'Ottawa.

Vous pouvez participer au Programme et faire appel au service si vous acceptez et respectez ces conditions, qui s'appliquent à tous les participants inscrits dans le cadre du service (les « participants »), aux visiteurs, aux utilisateurs et aux tiers qui ont accès à ce service ou qui y font appel.

1. Dans le cadre du Programme, la Ville d'Ottawa se sert de l'outil Energy Star Portfolio Manager (« ESPM ») pour réunir et organiser les données sur le rendement des immeubles afin d'assurer le service. Tous les participants doivent avoir un compte ESPM actif, ouvert conjointement avec la Ville d'Ottawa selon les modalités indiquées dans le Manuel du Programme.
2. Il est entendu avec les participants au Programme que la Ville d'Ottawa gère cette initiative, conçue pour réunir, colliger et diffuser publiquement, en source libre, les données sur le rendement de certains immeubles répertoriés à Ottawa. Le participant s'engage à prendre part au Programme en inscrivant certains immeubles qu'il gère ou dont il est propriétaire (les « immeubles ») et en communiquant, à la Ville d'Ottawa ou à ses experts-conseils désignés, l'information et les données portant sur ces immeubles et leur exploitation.
3. Le participant s'oblige à mettre à la disposition de la Ville d'Ottawa ou de ses experts-conseils de l'information complète sur le rendement des immeubles du point de vue de l'énergie, du carbone et de l'eau et d'autres renseignements (les « données ») se rapportant aux immeubles répertoriés, que le participant peut inclure dans le Programme pendant une durée d'au moins une année civile. Les données doivent comprendre, sans s'y limiter, l'information se rapportant aux immeubles, à leur construction, à leur exploitation, à leurs services, à leurs installations, à leur consommation d'énergie et d'eau, à leurs habitudes d'occupation, à leurs activités d'entretien, à leur modernisation, à leurs indicateurs d'économie de l'énergie et de l'eau, ainsi qu'à d'autres services, conformément aux exigences, en faisant appel à l'outil ESPM et à d'autres moyens. Toute l'information fournie par le participant doit faire partie des données que le participant autorise la Ville d'Ottawa à utiliser et à communiquer dans le cadre de ces conditions.
4. Il est entendu et convenu ce qui suit entre le participant et la Ville d'Ottawa :

- a. le participant a le droit et le pouvoir d'inscrire les immeubles au service du Programme conformément à ces conditions;
- b. il a le pouvoir de concéder les droits sur l'utilisation et la communication des données dans un programme exploité sur le Web et conçu pour l'accessibilité du public et de concéder les licences permettant de recevoir, consulter, colliger, catégoriser et publier, pour consommation, communication et utilisation publiques, toutes les données soumises à la Ville d'Ottawa ou à ses experts-conseils relativement au service;
- c. les données sont, à la connaissance du participant, exactes et complètes;
- d. il est entendu avec le participant que tous les aspects du service créé par ou pour la Ville d'Ottawa relativement au Programme, dont les sites Web (et le code de programmation de ces sites), le code des bases de données, les photos, les illustrations, les caractères, les marques, les noms, les inventions, les codes de logiciel, la rédaction, les rapports, le matériel, les manuels, les comptes rendus, les publications ou les objets, formats de mise en page et maquette de conception ou de production tangibles mises au point par ou pour la Ville d'Ottawa relativement au service appartiennent intégralement à la Ville d'Ottawa, et tous les documents jugés nécessaires par la Ville d'Ottawa pour confirmer, enregistrer ou protéger ses droits de propriété intellectuelle doivent être signés conformément aux exigences;
- e. il est entendu et convenu avec le participant que lorsqu'il dépose les données se rapportant au service, ces données appartiennent au domaine public et que la Ville d'Ottawa n'est pas responsable de l'utilisation qu'en fera le public, notamment en les copiant, en les republiant ou en s'en servant à d'autres fins, avec ou sans autorisation, et la Ville d'Ottawa ne sera pas tenue d'en limiter l'utilisation, la communication ou l'accessibilité;
- f. le participant concède à la Ville d'Ottawa et à ses experts-conseils une licence permanente, non exclusive, sans redevances et entièrement libérée pour prendre connaissance de l'ensemble des données soumises à la Ville d'Ottawa ou à ses experts-conseils, dont tous les documents faisant l'objet d'un droit d'auteur, toutes les appellations commerciales et tous les autres renseignements exclusifs, pour y avoir accès, pour les consulter, pour les colliger, pour les catégoriser et pour les diffuser à l'intention du public, relativement à des ouvrages et à des études indépendants et publiés, pour reproduire et pour utiliser par ailleurs toutes les données soumises à la Ville d'Ottawa ou à ses experts-conseils;
- g. sauf indication contraire, le participant ne peut pas reproduire, en totalité ou en partie, les documents émanant du service pour les redistribuer commercialement sans l'accord écrit préalable de la Ville d'Ottawa, qui peut, à sa seule et entière discrétion, refuser de donner cet accord;

- h. il est entendu avec le participant que la Ville d'Ottawa n'est pas responsable ni redevable, directement ou indirectement, des dommages ou des pertes causés ou présumés causés parce qu'on a utilisé le contenu, les biens ou les services offerts dans les sites ou services Web ou par leur entremise, ou parce qu'on s'en est remis à ce contenu, à ces biens ou à ces services;
 - i. il est entendu avec le participant que l'inscription ou la participation au service n'a pas pour effet de nouer une relation avec la Ville d'Ottawa dans le cadre d'un partenariat, d'une coentreprise, d'une agence, ni non plus une relation patronale-salariale. En vertu de cet accord, le participant est un entrepreneur indépendant de la Ville.
5. Dans le cadre du Programme, la Ville d'Ottawa s'engage à respecter les conditions suivantes :
 - a. les données fournies par le participant seront utilisées par la Ville d'Ottawa et par l'un quelconque de ses mandataires, experts-conseils ou employés exclusivement dans le cadre du service;
 - b. ni la Ville d'Ottawa, ni ses mandataires, experts-conseils ou employés ne doivent vendre ni céder en vrac les données pour quelque motif que ce soit.
6. Il est précisé qu'à la date de cet accord, l'information sur l'adresse des immeubles sera affichée dans l'outil de visualisation des données.
7. Le service peut comprendre des liens qui donnent accès à des sites Web ou à des services de tiers et dont la Ville d'Ottawa n'est pas propriétaire ou qu'elle ne contrôle pas. La Ville d'Ottawa n'exerce aucun contrôle sur le contenu, sur les politiques de protection de la vie privée, ni sur les pratiques des sites ou des services Web de tiers et n'en prend pas la responsabilité.
8. Ni l'une ni l'autre des deux parties n'est en aucun cas responsable, contractuellement, extracontractuellement ou autrement, des manques à gagner, profits, survaleurs, heures de travail à l'ordinateur perdues, données endommagées ou perdues, ni des dommages indirects, accessoires, moraux, punitifs ou consécutifs, subis ou engagés par l'autre partie relativement à ces conditions ou au service ou découlant desdites conditions ou dudit service.
9. La dénomination de la Ville d'Ottawa et l'appellation du service peuvent faire l'objet d'une marque de commerce ou d'une autre forme de protection de la propriété intellectuelle et ne peuvent pas être reproduites pour des raisons commerciales sans l'autorisation délivrée par écrit par la Ville d'Ottawa, qui peut, à sa seule et entière discrétion, refuser de délivrer cette autorisation.
10. La Ville d'Ottawa se réserve le droit de modifier ou de remplacer à tout moment ces conditions, à sa seule et entière discrétion, et s'engage à confirmer par écrit au participant toutes les modifications apportées dans les 30 jours ouvrables.

11. En ayant accès ou en faisant appel au service, vous vous engagez à respecter ces conditions. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une quelconque de ces conditions, vous ne pouvez pas avoir accès au service.